

Schéma directeur pluriannuel handicap 2017-2021

CT du 30 novembre 2016

Conseil académique du 8 décembre 2016

Conseil d'administration du 16 décembre 2016

Préambule

L'université Paris 13 réaffirme, dans ce document, sa vocation d'université citoyenne et humaniste. Elle porte en particulier un fort intérêt à l'accès de tous à l'université et en particulier aux étudiants handicapés.

Un effort particulier doit être porté sur la possibilité pour tous d'accéder à tous les espaces de l'université, de suivre toutes les formations et de participer à l'ensemble des activités culturelles et sportives qui sont proposées sur l'ensemble des campus de l'université. Les étudiants handicapés doivent bénéficier d'une vie étudiante pleine et active et réussir leur entrée dans la vie professionnelle après l'obtention de leur diplôme

L'université Paris 13 est un employeur socialement responsable et s'engagera à poursuivre sa politique de recrutement en faveur des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Elle s'engage à permettre la meilleure intégration possible des agents concernés.

L'ensemble des services de l'université est mobilisée pour cette mission et notre action s'appuiera sur un réseau interne de référents handicap enseignants et administratifs répartis dans les différents services et composantes de l'établissement.

Le contexte historique et juridique de la prise en compte du handicap

C'est le 30 juin 1975 que pour la première fois une loi d'orientation dédie une politique spécifique aux «personnes handicapées» et pose des principes de solidarité et d'intégration comme «obligation nationale».

Cette loi définit un dispositif particulier pour l'attribution de certains droits et prestations aux personnes handicapées mais sans définir ces personnes : ainsi « est handicapée toute personne qui est reconnue comme telle par les commissions ad hoc». Cette loi a toutefois donné un support législatif au secteur médico-social qui a été créé à la moitié du XXe siècle dans le cadre de la mise en place de la sécurité sociale. Par ailleurs, elle organise des catégories d'institutions dédiées aux personnes handicapées et regroupant l'ensemble des réponses : éducatives, pédagogiques et thérapeutiques pour les enfants, soins, accompagnement et hébergement pour les adultes.

Cette législation restait toutefois muette sur les droits des personnes. Avec le temps, elle s'est avérée trop centrée sur les prises en charge à temps complet et ne répondait plus aux attentes des usagers d'une meilleure intégration, et désormais d'une véritable inclusion dans la vie sociale «normale»

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comble ces lacunes. La loi repose sur une définition désormais légale du handicap dans son l'Article L 114 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) : «Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant» (voir encart supra)..

Selon cette définition, le handicap ne peut donc plus être uniquement centré sur des caractéristiques personnelles. Étant explicitement défini comme les limitations d'activités et restrictions de participation sociale, il est ainsi le résultat d'une interaction entre deux types de composantes :

- les altérations de structure ou de fonction qui sont une caractéristique personnelle, liée à une atteinte de la santé physique ou mentale ;
- mais également l'environnement dans lequel la personne évolue, qui peut se comporter comme facilitateur ou obstacle à la réalisation des activités et à la pleine participation

Quelques définitions

Handicap

Constitue un handicap, : «toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant»

Situation de handicap

Cette notion de situation concerne toute personne, qu'elle soit dite handicapée ou non. La «situation de handicap» résulte de l'inadéquation entre les aptitudes, les besoins d'une personne dans son environnement humain et naturel et une tâche à accomplir ou un objectif à atteindre. Il ne faut pas confondre : «personne handicapée» et «situation de handicap»

Accessibilité

Les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes handicapées dans l'espace concerné (dans le cas présent, à l'université).

On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès, en ascenseurs, l'abonnement à des e-books, l'installation de télé- agrandisseurs, l'accessibilité des informations en ligne, etc. Les mesures d'accessibilité mises en place sont utiles pour tout le monde : par exemple, les portes à ouverture automatique seront grandement appréciées par les personnes chargées des livraisons dans l'université.

Compensation

Les mesures de compensation sont individuelles et liées aux besoins spécifiques de la personne. Ainsi, l'aménagement du cursus, le recours à un interprète français/langue des signes française ou à un codeur LPC pour interpréter ou coder tel ou tel cours, l'aménagement d'un poste de travail pour un personnel relèvent de la compensation. Ce sont des mesures individuelles liées aux besoins spécifiques de la personne.

Troubles Dys

On regroupe sous le terme "troubles Dys" les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent. Les troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit (dyslexie et dysorthographe), du langage oral (dysphasie), du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales (dyspraxie), du développement des processus attentionnels (troubles d'attention avec ou sans hyperactivité), des activités numériques (dyscalculie).

On pourrait opposer les mesures d'accessibilité pour tous aux mesures de compensation pour chacun ; pourtant, un même dispositif peut, selon les cas, relever de l'accessibilité ou de la compensation. Ainsi, l'installation pérenne de boucles magnétiques dans un amphithéâtre est une mesure d'accessibilité. En revanche, le prêt à un étudiant de boucles magnétiques portatives en attendant l'instruction de son dossier MDPH relèvera de la compensation.

Une politique complète en matière de handicap doit combiner les deux volets : une accessibilité réfléchie par l'université et ses partenaires réduira d'autant les mesures de compensation individuelles à mettre en place.

L'élaboration du schéma directeur pluriannuel pour l'université

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a totalement rénové la politique en direction des personnes handicapées. Elaborée avec la participation des associations d'usagers, elle donne pour la première fois une définition légale du handicap et introduit le libre choix de leur projet de vie pour les personnes handicapées. Le projet de vie devient alors la base pour la définition des compensations individuelles à mettre en œuvre pour sa réalisation. Cette loi ambitieuse doit permettre l'accès à tout pour tous.

La charte université/handicap adoptée en 2007 a décliné les obligations faites aux établissements d'enseignement supérieur permettant ainsi de développer l'accompagnement des étudiants jusqu'à leur insertion professionnelle ;

La charte université-handicap 2007 étant parvenue à son terme et afin d'en élargir la portée, une nouvelle charte a été signée en 2012 par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, la ministre des cohésions sociales et de la solidarité et le président de la CPU. Ce renouvellement a été accompagné par la mise à jour du guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à laquelle a de nouveau participé le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette nouvelle charte invite les universités à mettre en œuvre un schéma directeur pluriannuel qui doit veiller :

- à consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés vers l'insertion professionnelle ;
- à développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- à augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
- et à développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Rappelons que L'université Paris 13 est un employeur public comptant plus de 2400 salariés. A ce titre elle est soumise à la loi du 10 juillet 1987 qui établit une obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs pour les organismes du secteur privé et du secteur public de plus de vingt salariés.

Ces principes sont désormais inscrits dans les articles 47 et 50 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui stipulent l'adoption par le conseil d'administration de l'université du schéma en matière de politique du handicap et implique une présentation annuelle d'un rapport d'exécution.

Chaque établissement peut développer sa politique concernant le handicap en s'appuyant sur ses points forts, sa culture, ses spécificités et son contexte local. Depuis la loi du 22 juillet 2013, le plan d'accompagnement du ministère en direction des établissements s'inscrit dans la volonté de permettre le passage de la compensation de chaque situation individuelle à l'accessibilité de tous les services des établissements d'enseignement supérieur. L'accessibilité pour les étudiants et les

personnels doit être réfléchi en amont même si la mise en œuvre de modalités d'accompagnement individuelles doit être renforcée et diversifiée

La loi du 22 juillet 2013 impose la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'article L712-6-1 du code de l'éducation, précise : «le conseil académique en formation plénière propose au comité technique et au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap».

L'article L712-3 du code de l'éducation prévoit que «le conseil d'administration adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi».

La mise en place du schéma directeur handicap pluriannuel 2017-2021 à l'université Paris 13

Le Conseil Académique a piloté l'élaboration du schéma directeur en s'appuyant sur l'ensemble des services de l'université.

L'architecture du schéma a été présentée et a fait l'objet d'un vote au Conseil Académique plénier.

Des groupes de travail ont été constitués sur la base des trois axes définis dans l'architecture :

- Groupe de travail axe 1 : «Actions communes vers les étudiants et les personnels» piloté par le vice-président du conseil académique et comportant les services de communication, de la vie étudiante, du patrimoine immobilier, des bibliothèques universitaires, de la direction des services informatiques, du DAPS, du STAPS et du service culturel, des ressources humaines.
- Groupe de travail axe 2 : «Actions spécifiques vers les étudiants» piloté par le responsable de la scolarité et comportant le bureau des formations et de la vie universitaire, la médecine préventive et le SCUJOIP.
- Groupe de travail axe 3 : «Recrutement et accompagnement des personnels en situation de handicap» piloté la directrice générale des services adjointe – directrice des ressources humaines.

Des réunions ont été organisées au sein de chacun des groupes de travail et la synthèse des groupes de travail puis la rédaction du rapport a été réalisée par le VP CAC et la cheffe de cabinet adjointe en charge du Conseil académique.

Le schéma directeur a été présenté au comité technique du 30 novembre, au conseil académique plénier du 8 décembre et a été validé par le conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Le comité de pilotage du schéma directeur handicap a la composition suivante :

- le Vice-Président du conseil académique
- le Vice-Président de la commission formation et vie universitaire
- la directrice générale des services adjointe – directrice des ressources humaines
- les responsables des services concernés par le champ du handicap
- des représentants des composantes
- des représentants des étudiants dont la vice-présidente étudiante

Le comité de pilotage est présidé par le Vice-Président du Conseil académique. Il assure le suivi de la réalisation des actions inscrites dans le schéma directeur pluriannuel. Il établit annuellement un rapport faisant état de l'avancement des réalisations et des nouvelles propositions. Ce rapport est soumis pour avis au conseil académique puis transmis au conseil d'administration pour validation.

Champs et services concernés :

- Ressources humaines
- Scolarité
- Patrimoine
- Systèmes d'informations
- Communication
- Médecine préventive
- Bibliothèque universitaire
- SCUOIP
- DAPS
- Service culturel
- BFVU
- Composantes

Axe 1 : Actions communes vers les étudiants et les personnels

1-1 : Information et sensibilisation des étudiants et des personnels

- Création de supports à destination des étudiants et des personnels
- Campagne d'information concernant les «handicaps invisibles» (Diabète, handicap psychique....)
- Mise en place d'événements (Colloques, Journées portes ouvertes...)

1-2 : accessibilité et circulation dans les locaux

- Accessibilité aux différents sites par les transports en commun
- Circulation à l'intérieur des bâtiments :
 - Signalétique
 - Application pour les non-voyants
 - Suppression des obstacles

1-3 : Accessibilité des ressources numériques et documentaires

- Mise en place de la norme W3c (World Wide Web Consortium) pour l'ensemble des applications numériques (Site UP 13, ENT, site des inscriptions...)
- Développement des cours numériques et des MOOC (FUN)
- Faciliter l'accès aux ressources documentaires de la BU (Handidoc)

1-4 : Insertion des personnels et des étudiants par les activités sportives et culturelles

- Développement de l'handisport
- Accroissement de la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles

Axe 2 : Actions spécifiques vers les étudiants

2-1 : Accueil et accompagnement des étudiants

- Emplois étudiants et conventions pour une assistance aux études :
 - Secrétaire d'examen
 - Tutorat
 - Preneur de note
 - Interprétariat LSF
- Aides matérielles :
 - Prêt de matériel (Ordinateur...)
 - Aménagement de la durée de la formation
 - Aménagement des épreuves
 - Temps majoré
- Organisation de la scolarité de l'étudiant : mise en place de l'équipe plurielle (enseignants, composante, médecine préventive, direction de la scolarité) chargée de la prise en charge des étudiants en difficultés, des aménagements d'horaires, de la durée de formation

2-2 : Orientation et insertion professionnelle des étudiants

- Recherche de stages
- Mise en place de conventions (Convention entreprise IDF)
- Accompagnement des étudiants (Atelier CV...)

Axe 3: Recrutement et accompagnement des personnels en situation de handicap

3-1 Communication

- Lettre du Président à adresser à tous les personnels en fonction dans l'établissement (Circulaire du 27/03/2015 de la DGRH)
- Information via ENT/site de l'université
- Création de supports (affiches et plaquettes)
- Présence, dans le livret d'accueil des personnels (contractuels et titulaires) d'un chapitre destiné à les informer sur les actions d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap
- Présentation de la politique Handicap pendant la journée d'accueil

3-2 : Sensibilisation

Qui sensibiliser en priorité pour lever les stéréotypes et les préjugés ?

- Les Directeurs des composantes, responsables administratifs et financiers (RAF), leurs adjoints et les responsables de service
- Tous les personnels

Comment sensibiliser ?

- En organisant une conférence ouverte à l'ensemble des personnels
- En présentant la politique RH aux Directeurs de composante, aux RAF, lors d'une réunion institutionnelle
- En organisant une campagne de sensibilisation à l'attention des personnels (forum, conférence, ...)

3-3 : Favoriser le recrutement

- Définir un circuit de recrutement entre la DRH, CAP emploi et Action Handicap
- Augmenter le nombre de recrutements des BIATSS, d'enseignants-chercheurs et doctorants BOE

3-4 : Accompagner le maintien dans l'emploi

- L'accompagnement individuel lié au handicap
- La mise en place d'une procédure interne pour l'aménagement matériel et organisationnel
- L'accompagnement dans le parcours professionnel : formation, mobilité, avancement
- L'accompagnement dans le cadre d'un risque d'inaptitude qui menace le maintien dans l'emploi : reclassement
- La mise en place d'enquêtes de terrain auprès des personnes en situation de handicap afin d'évaluer les besoins et les attentes

Axe 1 : Actions communes vers les étudiants et les personnels

Point 1-1 : Information et sensibilisation des étudiants et des personnels

Objectif : Informer et sensibiliser les personnels impliqués dans la gestion des personnes handicapées, mettre en place une démarche qualité des actions communes vers les personnels et étudiants

La prise de conscience partagée par tous passe par une communication large sur l'accompagnement et les aides dont peuvent bénéficier les étudiants et les personnels en situation de handicap. Les objectifs sont les suivants :

- inciter les personnes à se déclarer afin de leur permettre de bénéficier des différentes ressources d'accompagnement offertes,
- sensibiliser et changer le regard sur le handicap.

Actions	Pilote	Début de l'action
Informar de façon ciblée les personnels impliqués dans la prise en charge des personnels et étudiants handicapés : réunion d'information et formations annuelles avec les directeurs, RAF, responsables pédagogiques, référents RH de proximité, secrétaires pédagogiques (information sur la définition du handicap, sa prise en charge et les circuits définis à Paris 13)	BFVU, DRH	2017
Créer un réseau de référents handicap dans l'ensemble des structures de l'université pour aider à relayer la politique en matière d'établissement proposée par le CAC et validé par le CA, et faire remonter les besoins	Copil pluridisciplinaire handicap	2017
Améliorer le recensement des étudiants et personnels en situation de handicap	Scolarité, DRH, médecine préventive	2017
Réaliser des campagnes d'information auprès des personnels et étudiants (documentation, témoignages)	Scolarité, DRH, Communication	
Mise en place d'événements sur le handicap	Médecine préventive, communication	
Evaluer les actions conduites par l'université : accueil, accompagnement et suivi, auprès de son personnel et de ses usagers en situation d'handicap par une enquête annuelle ou bi-annuelle	OVE, Copil pluridisciplinaire handicap	2018 2019
Navigation sur le site UP13 et sur les applications développées par la DSI testée par une personne non-voyante – Prise en compte des corrections à apporter	Communication, DSI	En cours
Conception de vidéos 'visite de campus', avec audiodescription + LSF et/ou sous-titrage	Communication	2017
Mise en place d'un outil de lecture de page sur le site UP13	Communication, DSI	2017
Améliorer l'accessibilité du site des inscriptions et ses applications	Communication, DSI	2017

Corrections à apporter sur les sites de composantes pour une meilleure accessibilité	Communication	2017 2018
Concertation avec Anywhere pour travailler sur l'accessibilité d'Amety's ODF (Offre de formation)	Communication, BFVU	2018 2019
Enrichissement de la page 'Accueil étudiants handicapés' sur le site UP13 – Centralisation des informations	Communication	
Déploiement d'un système de pictogrammes sur les agendas événementiels du site UP13, indiquant l'accessibilité de tel ou tel événement et pour quel(s) type(s) de handicap(s)	Communication	2017
Déclinaison du guide d'accueil étudiant en braille	Communication	2017
Création de supports d'information ponctuels	Communication	2017
Tous les sites web UP13 adaptés	Communication	2019
Audit des applications web développées par la DSI selon la grille du référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA) et les rendre conformes le cas échéant	DSI	2018
Application permettant de signaler les problèmes d'accessibilité dans l'ENT (dans l'espace dédié)	DSI, communication	2017
Développement et diffusion d'une méthodologie prenant en compte l'accessibilité dès la conception pour la création de cours en ligne	DSI	2017
Co-élaboration avec les enseignants d'un guide de bonnes pratiques pour la production numérique de supports pédagogiques adaptés	DSI, BFVU	2018 2019
Indicateurs / Evaluation		
<p>Nombre de réunions par an</p> <p>Nombre de participants et de services et/ou métiers représentés</p> <p>Nombre de sessions de formation par an</p> <p>Nombre d'agents formés et de services et/ou métiers représentés par an</p> <p>Nombre de répondants/nombre de personnes concernées</p> <p>Nombre de mesures correctives annuelles du SDH à l'issue de l'enquête</p> <p>Nombre de sites web accessibles</p> <p>Nombre de vidéos sous-titrés et/ou avec doublage LSF</p> <p>Nombre de visites sur la page 'Accueil étudiants handicapés' (site UP13) et sur les articles dédiés</p> <p>Nombre de problèmes d'accessibilité soulevés par l'ENT et corrigés</p>		

Référent(s) handicap :

- BFVU : Ourda HARIR-TABAKOV
- BFVU (Vie étudiante) : Christelle GAGU
- Communication : Florian CHEVASSU

Un réseau des référents handicap va être mis en place dans les composantes et les services.

Point 1-2 : Accessibilité des locaux

Objectif : faciliter l'accès aux locaux, salles d'enseignement et salles de réunions

L'accessibilité aux bâtiments concerne l'ensemble de la communauté universitaire. La réalisation de la mise aux normes des immeubles et des voies de circulation sont pilotées par la direction du patrimoine et de la logistique. Les autres obstacles d'accès doivent être limités : respect des places de stationnement réservées, non encombrement des trottoirs, signalétique sur les campus, ...

L'accès « à tout pour tous » est le mot d'ordre de la loi handicap de 2005. Elle a en effet posé le principe d'accessibilité généralisée du cadre bâti et des transports, quel que soit le handicap.

Dans ce cadre, l'Université Paris 13 a signé une convention spécifique n° 2016/09-3 portant sur la réalisation des études d'élaboration de son Agenda d'Accessibilité Programmée dit Ad'AP. Son périmètre d'intervention englobe l'ensemble des campus de l'Université, bâti et espaces extérieurs compris.

Ses principales étapes seront l'élaboration de scénarios à partir d'un diagnostic détaillé, la définition des travaux nécessaires, l'estimation des coûts et vérification de leur faisabilité technique, le planning de mise en œuvre ainsi que la validation par les autorités préfectorales.

Les leviers d'action ainsi définis constitueront l'une des premières priorités du programme pluriannuel d'investissement qu'il convient d'adopter par l'Université pour les prochaines années.

L'université Paris 13 a construit son schéma directeur immobilier et d'aménagement en intégrant l'accessibilité de son patrimoine comme l'un des principaux volets stratégiques de son plan pluriannuel d'investissement.

Actions	Pilote	Début de l'action
Identifier les salles accessibles pour les personnes à mobilité réduite sur le logiciel d'emploi du temps et de réservation de salles Hyperplanning	BFVU/DPL	2017
Identifier les salles accessibles avec des matériels spécifiques pour les personnes ayant d'autre type d'handicap (ex : boucle magnétique pour les malentendants) ou les logiciels spécifiques	BFVU/DPL/DSI	2017
Optimiser l'accès aux salles de cours et d'examens ainsi que la construction des emplois du temps en fonction des handicaps	BFVU, DSI	2017 2018
Prise en compte de l'accessibilité physique au cours de l'extension du périmètre du référentiel des locaux	DSI, DPL	2017
Elaboration de l'Ad'AP	EPAURIF	2017 2018
Remplacement des ascenseurs	DPL	2017 2018
Aménagement de l'avenue Jean Baptiste Clément (Villetaneuse) notamment l'accessibilité des trottoirs et la continuité de la chaîne des déplacements voirie – bus – parkings - bâtiments	Conseil départemental 93	2017

Qualification des espaces extérieurs du site de l'illustration de Bobigny : traitement des accès campus, entrées des bâtiments, parkings, espaces verts, ...	EPAURIF	2017
Réhabilitation de la BU existante Droit Lettres en Maison Numérique de l'Etudiant. Programmation d'espaces innovants pour la rencontre et le travail des étudiants et répondant à toutes les exigences d'adaptation aux besoins des différents handicaps	DPL	2017
Accessibilité des espaces de documentation ; Construction Nouvelle BU centrale du site de Villeteuse (espaces publics de documentation conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité	Région Ile de France	2017
Intégrer l'accessibilité totale dans les nouveaux programmes de construction et/ou de réhabilitation issus du schéma directeur immobilier et d'aménagement SDIA	Université Paris 13 / EPAURIF	
Indicateurs / Evaluation		
<p>Nombre de changements de salles impliqués par une mauvaise affectation initiale de salles</p> <p>Attestation d'accessibilité délivrée par un organisme agréé pour chaque bâtiment à l'issue des travaux de chaque opération réalisée</p> <p>Calcul et publication d'un niveau d'accessibilité des services de l'université en fonction des locaux occupés</p>		

Référent(s) handicap :

Benjamin Sampaio

Point 1-3 : Accessibilité aux applications numériques et aux ressources documentaires

Objectif : faciliter l'accès aux informations imprimées et numériques

L'accessibilité numérique consiste à permettre à tous d'utiliser des ordinateurs et leurs logiciels, de consulter ou de créer des ressources numériques sur tout type de support.

Actions	Pilote	Début de l'action
Accueillir le personnel et les étudiants handicapés dans des locaux adaptés	BU dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment	Avril 2017
Equiper une salle de travail pour les personnes handicapées avec du matériel réservé et adapté	BU /Service de la scolarité	Avril 2017
Déployer des logiciels gratuits facilitant l'accès au Web pour les étudiants « dys » sur tous les postes informatiques de la bibliothèque	BU	Fin 2016
Mettre à disposition des logiciels spécifiques (à acquérir)	BU/Service de la scolarité	Avril 2017
Développer l'offre de documentation numérique de types e-book	BU	2019
Informar largement sur l'existence du service handicap à la bibliothèque	BU	Récurrent
Organiser une campagne d'information sur l'existence des services à chaque rentrée universitaire sur des supports adaptés	BU, Scolarité, communication, Médecine préventive	Rentrée 2017
Développer des outils d'information ciblés sur les services de la bibliothèque	BU	En cours
Proposer une aide personnalisée à chaque personne par un agent formé	BU	En cours
Former tous les agents de la bibliothèque au primo accueil d'une personne handicapée	BU	Fin 2018
Prise en compte des situations de handicap dans le référentiel des personnes du système d'information	DSI	2017
Evaluation et sélection d'une offre logicielle et matérielle pour les technologies d'assistance avec le comité des utilisateurs du système d'information	DSI	2017 2021
Mise en place et partage avec les différents services et composantes de l'université d'un outil d'évaluation de l'accessibilité des applications et sites web, automatisation des tests basée sur la navigation, alertes	DSI	2017
Mise à nouveau du système d'information par le passage à une gestion numérique des documents (information structurée, signature électronique) dans le but d'interopérer avec les technologies d'assistance	DSI	2018

Adaptation du contrôle d'accès aux plateformes pédagogiques pour la prise en compte du handicap et sa compensation	DSI	2018
Mise à niveau des plateformes pédagogiques à l'aide d'une GED pour tous les supports pédagogiques en ligne dans le but d'obtenir une version numérique structurée des documents interopérables avec les technologies s'assistance	DSI	2018 2019
Ajout d'une option de publication numérique dans la GED dans les applications de gestion des services de reprographie pédagogique avec calcul et affichage d'un score d'accessibilité	DSI	2018 2019
Indicateurs / Evaluation		
Publication des résultats des sites webs et des applications numériques aux tests automatiques d'accessibilité Calcul d'un score agrégé d'accessibilité numérique par cours et par formation et d'un niveau d'impact estimé selon les profils déclarés des apprenants inscrits Nombre d'étudiants utilisant la salle de travail pour les personnes handicapées Nombre d'heures d'utilisation de la salle Nombre d'étudiants utilisant les logiciels spécifiques Nombre d'heures d'accompagnement par an Nombre de personnes formées au primo accueil d'une personne handicapée		

Référent(s) handicap :

Gaëlle LE TALLEC (BU)

Pierre BOUDES (VP SI)

Point 1-4 : Insertion des personnels et des étudiants par les activités sportives et culturelles

Objectif : Développer la participation des personnes en situation de handicap aux activités physiques et sportives

Actions	Pilote	Début de l'action
Développer une communication ciblée concernant les offres sports spécifiques ou mixées	DAPS, Communication	2018
Lister les sports adaptables en pratique mixée sur nos campus, sur USPC	DAPS, référents sports USPC	2018
Lister les sports spécifiques handisports possibles sur nos campus, sur USPC	DAPS, référents sports USPC	2018
Lister les compétitions handisports FFSU	DAPS, référents sports USPC	2018
Lister les stages sportifs adaptés Paris 13 et USPC	DAPS, référents sports USPC	2018
Elaborer une plaquette de présentation de l'ensemble de l'offre sportive et la diffuser sur Paris 13 et USPC	DAPS, Communication	2019
Prévoir pour les temps forts de la vie universitaire une interprétation en langue des signes	Service culturel, BFVU	2017
Organiser un mini festival annuel autour du handicap (projections de films, spectacles, expositions, conférences)	Service culturel, médecine préventive, BFVU	2017 2018
Mettre en valeur le processus thérapeutique des ateliers de pratique artistique comme le théâtre, le chant, les arts plastiques, création musicale	Service culturel, Médecine préventive, DRH	2017
Créer des liens entre l'atelier LDS et les ateliers de pratique artistique en proposant des interactions entre eux	Service culturel	2017
Continuer à élargir le nombre de locuteurs de langue des signes non sourds en proposant un atelier de niveau intermédiaire	Service culturel	2017 2018
Proposer des spectacles de compagnies qui travaillent autour du handicap en intégrant notamment des personnes handicapées au processus créateur	Service culturel	2017
Indicateurs / Evaluation		
Nombre de personnes en situation de handicap inscrites aux ateliers de pratique artistique Nombre d'inscrits aux ateliers LDS Fréquentation du public lors des différentes manifestations organisées autour du handicap Répertoire des projets montés en partenariat avec les composantes ou autres services de l'université sur ce thème		

Référent(s) handicap :

Ludovic RAFFIN-MARCHETTI (DAPS)

Annie SELLEM (Culture)

Axe 2 : Actions spécifiques vers les étudiants

Un étudiant handicapé est d'abord et avant tout un étudiant susceptible, en tant que tel, de bénéficier de l'ensemble des services de droit commun que met à disposition l'université.

C'est l'étudiant handicapé qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état, auprès de la structure d'accueil, de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'université en raison de son handicap. Il joue un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de son projet d'études ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap.

La prise en charge des étudiants en situation de handicap s'inscrit dans le cadre d'un processus globalisé au sein de l'université entre plusieurs services : service central de la scolarité, médecine préventive, bureau des formations et de la vie universitaire, SCUIO-IP.

L'accroissement de la prise en charge des étudiants en situation de handicap est en constante augmentation depuis cinq ans :

- 2011-2012 : 70 étudiants handicapés recensés
- 2012-2013 : 80
- 2013-2014 : 118
- 2014-2015 : 123
- 2015-2016 : 181

Point 2-1 : Accueil et accompagnement des étudiants

Les objectifs sont l'analyse des besoins et le suivi et la mise en œuvre des mesures de compensation octroyées à l'étudiant en matière notamment de formation, de vie universitaire ou d'aménagement de la passation des examens.

Actions	Pilote	Début de l'action
Accompagner les étudiants en situation de handicap par le recours à des emplois étudiants et la mise en place de conventions pour une assistance aux études (secrétaire d'examen, tutorat, preneur de note, interprétariat LSF, ...)	Scolarité, Médecine préventive	2017
Aides matérielles pour les étudiants en situation de handicap : prêt de matériel (ordinateur...), aménagement de la durée de la formation, aménagement des épreuves, temps majoré	Scolarité, Médecine préventive, DSI	2017
Former les composantes et les référents handicap à l'accueil et au suivi des étudiants en situation de handicap	Scolarité, Médecine préventive, BFVU	2017
Organisation de la scolarité de l'étudiant via l'équipe plurielle	Scolarité, Médecine préventive, BFVU, composantes	2017
Développer l'emploi étudiant réservé	Scolarité, BFVU	2017

Mise en place d'un système de parrainage entre un étudiant handicapé primo inscrit et un autre étudiant	Scolarité, BFVU	2017
Mise en place d'un réseau de référents au sein des composantes (un BIATSS et un enseignant)	Scolarité, BFVU	2017
Améliorer le recensement des étudiants en situation de handicap (APOGEE, composantes)	Scolarité	2017
Rencontrer les autres structures handicap de l'USPC pour un échange de pratiques et expériences	Scolarité, BFVU	2017
Actualiser les procédures et les faire connaître au sein de l'université, préciser les modalités de mise en œuvre des aménagements	Scolarité, BFVU, composantes	2017
Indicateurs / Evaluation		
<p>Nombre d'étudiants en situation de handicap</p> <p>Taux de réussite des étudiants par cycle</p> <p>Nombre de diplômés en situation de handicap par cycle</p> <p>Nombre d'étudiants en situation de handicap par diplôme / mention</p> <p>Coût annuel des assistants et accompagnateurs étudiants</p> <p>Coût annuel des aides techniques</p>		

L'équipe plurielle est ainsi composée :

- le directeur de la composante ou son représentant
- le responsable administratif et financier ou son représentant
- le Vice-Président de la commission formation et vie universitaire ou son représentant
- le responsable de la scolarité centrale ou son représentant
- le médecin de prévention étudiant ou son représentant
- le responsable du pôle handicap étudiant
- l'étudiant concerné

Référent(s) handicap :

- BFVU : Ourda HARIR-TABAKOV
- BFVU (Vie étudiante) : Christelle GAGU
- Scolarité : Bertrand SEBASTIEN
- Scolarité : Martine CAVALCA

Point 2-2 : Orientation et insertion professionnelle des étudiants

Ces actions sont communes pour tous les étudiants de l'université mais elles sont particulièrement cruciales pour les étudiants handicapés. Elles doivent être élaborées dans la continuité des actions réalisées dans le cadre de la continuité de l'aide décrite ci-dessus.

Actions	Pilote	Début de l'action
Accompagnement globalisé des étudiants dans le cadre de la recherche de stage (ateliers CV, ...) et d'emploi	Scolarité, SCUIO-IP	2017
Mise en place de conventions université – entreprises IDF	Scolarité, SCUIO-IP	2017
Encourager la constitution d'un réseau des anciens étudiants	Scolarité, SCUIO-IP, BFVU	2018
Participation aux journées portes ouvertes dans le but de sensibiliser les lycéens et les futurs étudiants sur les actions mises en place (rencontres et témoignages avec des étudiants handicapés)	Scolarité, Médecine préventive, BFVU, SCUIO-IP	2017
Indicateurs / Evaluation		
Taux d'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap Nombre de stages effectués		

Référent(s) handicap :

Fabienne GREGORI (VP Orientation et insertion)

Axe 3 : Recrutement et accompagnement des personnels en situation de handicap

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique constitue un objectif prioritaire de la politique de l'Etat. Il appartient à l'université Paris 13 de mettre en œuvre des actions RH en faveur du handicap. Une attention particulière sera apportée au choix des prestataires aux entreprises employant des personnes en situation de handicap.

Evolution des effectifs des personnels (personnes physiques) comparée à celle des personnels en situation de handicap.													
		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	PP	BOE	PP	BOE	PP	BOE	PP	BOE	PP	BOE	PP	BOE	
Enseignants		2		2		2		3		6		8	
PR								1		1		2	
MC		2		2		2		1		2		2	
second degré								1		3		4	
Autres													
BIATSS Titulaires		6		8		10		14		18		19	
Cat A				1		1				2		2	
Cat B						1		3		1		1	
Cat C		6		7		8		11		15		16	
BIATSS contractuels		4		3		2		2		3	0	9	
Cat A		3		3		2				1		1	
Cat B								1		1		1	
Cat C		1						1		1		7	
Total		12	0	13	0	14	0	19	2038	27	2175	36	
<i>Pourcentage</i>										1,32%		1,66%	

Point 3-1 : Communication

Actions	Pilote	Début de l'action
Proposition d'une lettre du Président à adresser à l'ensemble du personnel de Paris 13	Président, DGS, DGSA-DRH	2017
ENT : Création d'un espace dédié au handicap	DGSA-DRH, communication	2017
Création de supports (affiches et plaquettes)	DGSA-DRH	2017
Présentation politique handicap	Président, DGS, DGSA-DRH	2017

Point 3-2 : Sensibilisation

Actions	Pilote	Début de l'action
Présentation de la politique RH aux directeurs de composantes, aux RAF et lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants	DGSA-DRH, DRH	2017
Formation des encadrants	DGSA-DRH, DRH	2017

Campagne de sensibilisation à l'attention des personnels (forum, conférence, ...)	DGSA-DRH, DRH, Médecine préventive	2017
Information et orientation des personnels vers une reconnaissance du handicap	DGSA-DRH, DRH, Médecine préventive	2017

Point 3-3 : Recrutement

Actions	Pilote	Début de l'action
Circuit de recrutement entre DRH, Cap Emploi, Action HANDICAP	DGSA-DRH, DRH	2017
Augmenter le nombre de recrutement des BIATSS, d'enseignants-chercheurs et de doctorants BOE	DGSA-DRH, DRH	2017

Point 3-4 : Maintien dans l'emploi

Actions	Pilote	Début de l'action
Accompagnement individuel lié au handicap	Assistante sociale du personnel	2017
Préconisations médicales dans le cadre du maintien dans l'emploi	Médecin du travail	2017
Mise en place des préconisations médicales (adaptabilité au travail et aménagement du poste) : télétravail, aménagement de service, ... en partenariat avec FIPHFP et SAMETH	DGSA-DRH	2017
Accompagnement dans le parcours professionnel : formation, mobilité, avancement	DGSA-DRH, DRH	2017
Reclassement	Médecin du travail, DGSA-DRH, CMC	2017
Indicateurs / Evaluation		
Nombre de participants à la formation encadrants Nombre de personnels reconnus en situation de handicap Nombre d'ouverture de postes aux concours Nombre de personnels suivis concernés par la thématique handicap Nombre d'aménagements de postes Nombre de reclassements Nombre de consultations sur l'onglet HANDICAP Personnel de l'ENT Création sur l'ENT d'outils d'évaluation		

Référent(s) handicap :

- Assistante sociale des personnels : Lila ALAOU
- Correspondante handicap : Françoise DUBOIS